

Image not found or type unknown



[L121-20] Droit de retractation, obligation de remplacement

Par **Elriks**, le **29/01/2009** à **10:54**

Bonjour,

Ayant souscrit à une assurance Fnac, celui-ci va m'être échangé suite à un vol caractérisé (comprise dans l'assurance) seulement les produits disponibles en Fnac sont insuffisants et j'ai déjà changé de portable sans attendre la réaction de l'assurance.

La Fnac m'obligeant à reprendre un appareil de même valeur, puis je faire valoir l'ART L121-20 du code de la consommation directement après l'achat ?